

# Le RIC de fait

## De quoi s'agit-il ? Comment ça fonctionne ?

Le « RIC de fait » est un RIC qui n'est pas inscrit dans la loi mais qui existe dans les faits et qui apporte la preuve chiffrée du soutien populaire dont bénéficie une proposition citoyenne. Cela peut être, par exemple, pour s'opposer à une décision ou pour faire inscrire au budget une proposition alternative. De plus, il permet de questionner des habitants sur l'opportunité d'instaurer le RIC Constitutionnel.

## Modalités

### Recherche d'un bureau de vote représentatif

- Bureau de vote représentatif = bureau de vote ayant fait le même score (18,99 %) que celui de la majorité municipale à  $\pm 2$  % (scores disponibles en mairie)
- L'opération est un succès si le « oui » l'emporte avec 10% de ce score en plus (par exemple), c'est à dire 21 %.

### Tirage au sort des participants au RIC de fait

- Obtenir la liste des inscrits au bureau de vote sélectionné (disponible en mairie)
- Tirer au sort 100 inscrits + liste complémentaire de 50 pour gérer les « n'habite plus à l'adresse indiquée (NPAI) »
- Dépôt des formulaires dans les boîtes aux lettres de 100 inscrits
- Collecte des réponses (mail, SMS, courrier postal, porte à porte...)

### Information du conseil municipal

- Information de chaque groupe du Conseil municipal de l'opération lancée
- Invitation à donner (sous 8 jours ?) leurs arguments aux 100 électeurs sollicités (liste fournie des 100 tirés au sort)

### Information des candidats aux dernières législatives

Comme le formulaire contient une question sur le RIC Constitutionnel (niveau de décision national), on invite également les candidats aux législatives ayant fait plus de 1% à donner leur position.

## Effets attendus

### Arrêt du projet halles gourmandes

Il sera très difficile à l'équipe municipale de ne pas prendre en compte un résultat très net, de se prétendre démocrate et de refuser de consulter le corps électoral pendant la durée de son mandat.

### Référendum lancé par la mairie

Le maire prend acte du résultat du RIC de fait et lance un référendum à l'échelle de la ville.

### Information des citoyens sur le RIC

Cette opération « RIC de fait » permet aussi d'informer les citoyens sur l'intérêt du RIC.

## Options et prolongements possibles

- Contacter la presse locale et lui demander d'interroger les élus sollicités pour obtenir leur avis sur les questions du formulaire
- Demander l'avis des tirés au sort sur d'autres sujets (ex : gratuité des transports en commun)

## Est-ce que cela fonctionne ?

- RIC de fait sur Lyon : <https://www.youtube.com/watch?v=qjHG14G1Duo>
- Ci-dessous le formulaire utilisé

**FRANCE SOUVERAINE**

### Lyon : Instauration du référendum d'initiative citoyenne

À l'initiative de FRANCE SOUVERAINE Auvergne Rhône-Alpes, plusieurs associations et collectifs citoyens\* lancent une procédure de **Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)** à Lyon. Votre bureau de vote (204) fait partie de ceux qui ont voté à plus ou moins 2 % près comme l'ensemble de la ville à 19,95 % pour la liste Grégory DOUCET. Nous le considérons donc comme « représentatif » de la situation politique de la ville. Vos réponses à nos questions exprimeront votre conception personnelle de la démocratie.

En répondant aux questions posées, vous prouvez qu'une majorité de Français souhaitent reprendre la parole en cours de mandat pour participer à la vie citoyenne. Car limiter le domaine d'intervention des français témoigne d'un doute de mauvais aloi sur leurs capacités !

Les sondages sont clairs :

- 83,0% des Français sont favorable au RIC (sondage IFOP-Focus n°158 p.7)
- 78,1% sont favorables au Référendum Constitutionnel d'Initiative Citoyenne à la demande d'1 million de signataires (Opinionway-Agoraiab - janvier 2023)

Pour la Présidentielle, les 4 candidats de gauche avaient le RIC dans leur programme. Pour les Législatives, les 4 partis de la NUPES avaient le RIC en proposition n°1 de leur programme institutionnel (Chap. 5 : 6ème République & démocratie). Mais une fois élus, plus de trace du RIC dans les 12 propositions de loi de la niche parlementaire du 24 novembre 2022 de La France Insoumise, pas plus le 09 février 2023 dans les 7 propositions du parti socialiste, ni même dans les 5 d'EEBN du 06 avril 2023 !

Le RIC est pourtant le seul outil démocratique qui permettrait aux Parlementaires, comme aux collectifs de citoyens, de s'opposer en soumettant directement à référendum des propositions alternatives. Mais les politiciens professionnels ne veulent pas vraiment du RIC pour deux raisons majeures :

1 L'objectif des oppositions patientes est de capitaliser sur les erreurs de la Majorité en place pour faire un score maximum lors des prochaines échéances électorales. Plus les décisions prises sont mauvaises, plus leurs chances de l'emporter augmentent et tant pis si les citoyens en souffrent. Donc, pas question d'instaurer le RIC qui pourrait bloquer ces mauvais choix !

2 Les élus ne veulent pas vraiment du RIC qui les empêcherait de prendre les décisions qu'ils souhaitent, sans contrôle, pendant 5 ou 6 ans de leur mandat ! Ils se cantonnent alors à des réformes dans l'intérêt de leur camp... qui seront modifiées à la prochaine alternance !

Avec Grégory Doucet, maire « écologiste », la ville de Lyon est dirigée par une équipe de la NUPES. Avec Bruno Lalonde, c'est depuis plus de 40 ans que les écologistes ont le RIC dans leur programme. Pourtant, aucune proposition de loi n'a été déposée et aucun maire ne l'a instauré. En 2020, la liste de G. Doucet avait le RIC à son programme. Interrogée sur sa mise en place, son équipe de campagne avait répondu que les modalités d'application seraient précisées après les élections. Mais depuis, aucune réponse, malgré nos demandes réitérées. Nous avons donc décidé de proposer aux Lyonnais nos modalités d'application du RIC et de leur poser des questions sur nos institutions et notre prétendue démocratie représentative, bien malade (46 % de participation aux législatives 2022 !)

**Pour répondre au formulaire tourner la page S.V.P...>**

**FRANCE SOUVERAINE**

C'est à vous, merci de répondre aux questions ci-dessous :

1° Êtes-vous favorable au lancement d'un Référendum d'Initiative Citoyenne communal si une demande sérieuse est proposée?

Oui  Non  Blanc  (Cochez la case choisie)

2° Êtes-vous favorable au référendum constitutionnel d'initiative citoyenne ?

Oui  Non  Blanc  (Cochez la case choisie)

C'est le seul outil qui vous garantirait par exemple d'avoir les RIC locaux inscrits dans la Constitution et d'abroger une loi inappropriée ou injuste ou d'en proposer une nouvelle.

Nom : *Guillaume* Prénom : *Guillaume*

Date : *16.11.2023* Signature : *[Signature]*

**Résumé de la procédure :** Les 6 groupes du Conseil Municipal, informés depuis des semaines de cette opération, ont été invités à donner aux 100 électeurs, sous huitaine, leurs positions argumentées sur les questions posées. La liste majoritaire du Conseil Municipal de LYON a obtenu en 2020, les voix de 19,95 % des inscrits. Nous avons choisi un bureau de vote, le 204 (le vôtre) ayant voté à 2 % près (21,05 %) pour la Majorité avec ce score. Ce bureau de vote est donc considéré comme « représentatif ». Nous ajoutons 1,99 % (10%) au score de Majorité, soit 21,94 %, et nous convenons que si sur 100 inscrits tirés au sort sur un bureau représentatif, au moins 22 demandent un référendum, la demande est légitime. Pour le confirmer, l'ensemble du bureau de vote est consulté selon les mêmes modalités. Si le référendum est organisé, le « oui » n'est pris en compte qu'avec au moins 19,95% +1 des inscrits. Merci pour votre participation !

Vous pourrez connaître les suites de notre action, à cette adresse : [lyon-ric@francesouveraine.fr](mailto:lyon-ric@francesouveraine.fr).

Comment nous faire parvenir le formulaire ?  
Scanner le formulaire complété, daté et signé, et envoyez-le  
Par SMS : 06 23 96 08 15  
Par email : [lyon-ric@francesouveraine.fr](mailto:lyon-ric@francesouveraine.fr)  
Par la poste, chez :  
Brigitte Di Battista, 33 rue Quivoign, 69002 Lyon

\*

À nous de faire vivre d'autres expériences similaires ?...